

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

**Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

SEANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 30 octobre 2023 à 20 heures, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 26 octobre 2023.

Présents : MAZERAND-STOCKY Laurence, FROMANT Gilbert, CHARTON Carine, KLEIN Serge, DUMOLLARD Jean-Yves, WILHELM Bruno, SIMON Francis, SCHMITT Martial, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, DRUSKE Pauline,

Excusés : BECKER Gérard, FROELIGER Joël, SCHWARTZ Valérie,

Secrétaire de séance : BILLAUD Laetitia, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1° Désignation du secrétaire de séance,
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 26 septembre 2023,
- 3° Location des lots de chasse pour la période 2024 – 2033,
- 4° Désignation de l'estimateur de dégâts de gibiers rouges – Chasse 2024 – 2033,
- 5° Demandes de subventions,
- 6° Fêtes et cérémonies,
- 7° Divers.

2023-06-044 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Madame Laetitia BILLAUD, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2023-06-045 Approbation du procès – verbal de la séance du 26 septembre 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 26 septembre 2023, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

**2023-06-046 LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE
POUR LA PERIODE DU 02 FEVRIER 2024 AU 1^{ER} FEVRIER 2033
Consistance des lots – Demandes de réserves et enclaves**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un plan de la Commune ainsi que des tableaux récapitulatifs mentionnant les lots, réserves, enclaves et zones à exclure (village et autres) :

LOT 1 : 218 ha 16 a 05 ca

LOT 2 : 308 ha 84 a 72 ca

Enclave 01 ONF : 4 ha 36 a 50 ca

Réserve 01 ONF : 83 ha 12 a 00 ca

Enclave 02 UTER Jean-Luc : 5 ha 98 a 47 ca

Réserve 02 UTER Jean-Luc : 51 ha 30 a 39 ca

Enclave 03 HOECHSTETTER : 78 a 91 ca

Réserve 03 HOECHSTETTER : 99 ha 36 a 90 ca

Enclave 04 GFA DES BAS PRES : 10 ha 95 a 37 ca

Réserve 04 GFA DES BAS PRES : 53 ha 52 a 25 ca

Enclave JUNG Joseph : 6 a 01 ca

Réserve JUNG Joseph : 37 ha 51 a 48 ca

Réserve JUNG Anny : 8 ha 77 a 33 ca
Village : 86 ha 23 a 09 ca
Autres exclusions : 13 ha 38 a 20 ca

Vu l'arrêté Préfectoral 2023-DDT-SERAF-UFC N°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales pour la Moselle,

Vu le cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales de Moselle pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033 annexé à l'arrêté n° 2023-DDT-SERAF-UFC N°9 du 20 avril 2023,

Vu l'avis de la Commission Communale Consultative de Chasse réunie le mardi 24 octobre 2024,

Le Conseil Municipal :

- Fixe la superficie de la chasse communale à : 795 ha 27 a 88 ca hors ONF.
- Approuve les demandes de réserves et d'enclaves.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents.

<p>2023 – 06 -047 LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PERIODE DU 02 FEVRIER 2024 AU 1^{ER} FEVRIER 2033 Conventions de gré à gré</p>
--

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les dossiers de candidatures pour les renouvellements des baux de chasse par conventions de gré à gré concernant :

- Monsieur Bertrand GERARD, pour le lot n° 1, d'une superficie de 218 ha 16 a 05 ca, locataire en place de la chasse communale depuis plus de 3 ans, le prix du lot 1 pour la période 2015 – 2024 était : 1 400 € / an.
- Monsieur Alexandre CHOCHOY, pour le lot n° 2, d'une superficie de 308 ha 84 a 72 ca, locataire en place de la chasse communale depuis plus de 3 ans, le prix du lot 2 pour la période 2015 – 2024 était : 2 450 € / an.

Il est précisé que les dossiers sont complets.

Vu l'arrêté Préfectoral 2023-DDT-SERAF-UFC N°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales pour la Moselle,

Vu le cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales de Moselle pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033 annexé à l'arrêté n° 2023-DDT-SERAF-UFC N°9 du 20 avril 2023,

Vu l'avis de la Commission Communale Consultative de Chasse réunie le mardi 24 octobre 2024,

Le Conseil Municipal :

- Fixe, pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033, le montant annuel du lot 1 à 1 300 €,
- Accepte et autorise le renouvellement du bail du lot 1 de chasse, pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033, par une convention de gré à gré, avec Monsieur Bertrand GERARD, pour un montant annuel de 1 300 € révisable dans les conditions prévues par l'article 11 du cahier des charges des chasses communales,
- Fixe, pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033 le montant annuel du lot 2 à 2 000 €,
- Accepte et autorise le renouvellement du bail du lot 2 de chasse, pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033, par une convention de gré à gré, avec Monsieur Alexandre CHOCHOY, pour un montant annuel de 2 000 € révisable dans les conditions prévues par l'article 11 du cahier des charges des chasses communales,

- Charge Monsieur le Maire de la rédaction des conventions de gré à gré avant le 1^{er} novembre 2023,
- Les frais de publication sont partagés par moitié entre la commune et le locataire.

2023-06-048 Désignation de l'estimateur de dégâts de gibiers rouges – Chasse 2024 – 2033

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse 2024 – 2033, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un estimateur de dégâts de gibiers rouges pour la Commune de HOMMARTING.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- NOMME Monsieur Jérôme DELLINGER, domicilié n° 5 rue Claire Fontaine à BROUVILLER (57635), estimateur de dégâts de gibiers rouges pour la Commune de HOMMARTING.

2023-06-049 Demandes de subventions pour l'acquisition de matériel informatique et travaux de câblage nécessaire au bon fonctionnement du matériel – Ecole de HOMMARTING

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

L'opération a pour objet : **Acquisition de matériel informatique et travaux de câblage nécessaire au bon fonctionnement du matériel pour l'école de HOMMARTING.**

Le montant total des travaux s'élève à **6 549 € HT** concernant l'installation :

- d'un tableau numérique interactif (pack ENI 75 FIXE) d'un montant de 3 889,00 € HT,
- de quatre ordinateurs portables, d'un montant de 2 660,00 € HT.

Le plan de financement du projet est le suivant :

- **pour l'installation d'un tableau numérique interactif (pack ENI 75 FIXE) :**
 - l'Etat (DETR) : 35 %
 - Département de la Moselle (programme Fus@é) : 45 %
 - Autofinancement : 20 %
- **pour l'installation de quatre ordinateurs portables :**
 - l'Etat (DETR) : 45 %
 - Département de la Moselle (programme Fus@é) : 35 %
 - Autofinancement : 20 %

Après délibération, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- décide de la réalisation des travaux, dès notification des subventions,
- s'engage à couvrir la partie à la charge de la commune par autofinancement,
- sollicite une subvention de l'Etat et du Département,
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

2023-06-050 Demandes de subventions pour des travaux de voirie et création de trottoirs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

L'opération a pour objet : Travaux de réfection de voirie de diverses rues et la création de trottoirs à HOMMARTING.

Le montant total des travaux s'élève à **52 789 € H.T.**

Le plan de financement du projet est le suivant :

- l'Etat (DETR) : 25 %
- Le Département de Moselle : 30 %
- La Région Grand Est 25 %
- Autofinancement : 20 %

Après délibération, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- décide de la réalisation des travaux, dès notification des subventions,
- s'engage à couvrir la partie à la charge de la commune par autofinancement,
- sollicite une subvention de l'Etat, du Département et de la Région,
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

2023-06-051 Fête des aînés / prix du repas pour les accompagnateurs âgés de – de 65 ans

Le repas des aînés se déroulera le dimanche 05 novembre 2023, à 12h00, à la salle polyvalente.

Le repas est offert pour les personnes âgées de 65 ans et +.

Il convient de fixer le prix du repas pour les accompagnateurs âgés de – de 65 ans.

Le Conseil Municipal fixe :

- le prix du repas pour les accompagnateurs âgés de – de 65 ans à : 30 €.

2023-06-052 Fêtes et cérémonies

Madame Laurence MAZERAND-STOCKY, Adjointe au Maire, rappelle les fêtes et cérémonies à venir :

- Dimanche 05 novembre 2023 : fête des aînés. Une cérémonie religieuse aura lieu à 10h30, suivie d'un repas à la salle polyvalente. La préparation de la salle aura lieu le samedi 04 novembre 2023, à 14h00.
- Samedi 11 novembre 2023 : commémoration du 11 novembre. La messe est programmée à 10h00, suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts ainsi qu'un vin d'honneur à la salle Drussel.
- Mardi 05 décembre 2023 : visite de Saint – Nicolas aux enfants de l'école.
- Vendredi 15 décembre 2023, à partir de 18h00 : fête de Noël des enfants organisée à la salle polyvalente.

2023-06-053 Divers

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des points suivants :

- Le Département de la Moselle a accordé une subvention d'un montant de 14 240 €, représentant 30 % de la dépense subventionnable de 47 524 € HT pour les travaux de voirie et de création de trottoirs concernant les Rues du Calvaire, Bellevue, des Vergers et de la Vieille Rivière ;
- Le devis présenté par la société BODET pour le remplacement du tintement de la cloche 1 de l'église (sonnerie des heures), d'un montant de 1 453,50 € HT, a été signé ;
- La réception d'un devis de la Société EMEC, pour les travaux de ravalement des façades du bâtiment périscolaire, pour un montant de 24 906,50 € H.T.. D'autres entreprises seront sollicitées pour chiffrer ces travaux ;
- Les travaux d'enrobés de la voirie définitive de la Rue du Boulanger sont programmés pour le début d'année prochaine ;
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune est caduc, il conviendra de procéder à sa mise à jour. M. le Maire a adressé un mail, le 12 octobre dernier, aux maires – membres de la CCSMS pour recenser le nombre de communes intéressées par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) par la Communauté de Communes ;
- En raison d'incidents nocturnes, il a été décidé de rallumer l'éclairage public ;

- Des travaux de renforcement du réseau électrique, de la Rue des Vergers, sont nécessaires suite aux nouvelles constructions ;
- Un poteau « fibre » est tombé sur la route, Rue Bellevue, dans la nuit du dimanche 22 octobre.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.



Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 31 octobre 2023
Le Maire,


Jean-Louis NISSE